

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 24 septembre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Julian LAMARE, William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT (en ligne), Marianne TRIVIDIC (en ligne), Martine VIGNAU, Christèle GRAS-LE-GUEN (en ligne), Christiane BARRET (en ligne).

Membres excusés : Sylviane GIAMPINO, Marie-Josée BALDUCCHI.

Collège des Garantes : Sandrine RUI.

Intervenants extérieurs : Nabila Abbas (chercheuse-observatrice), Elodie ALBEROLA (évaluatrice), Léa ANGULO (évaluatrice), Juliette AGEZ (collectif d'animation), Elio CHARBONNIER (collectif d'animation), Franck ESCOUBES (collectif d'animation), Judith FERRANDO (collectif d'animation), Sylvain TABOURY (évaluateur).

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 24 septembre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 17.09.25

Le Comité de Gouvernance adopte, sans réserve, le relevé de décisions du 17 septembre 2025.

PREPARATION DE LA SESSION 4 DE LA CONVENTION CITOYENNE

Répartition thématique et liste des auditionnés de la session 4

Le Comité de gouvernance valide l'organisation des travaux de la session 4 autour des trois thématiques identifiées sur la base de la matière issue des sessions précédentes :

- Adapter les temps scolaires aux rythmes des enfants ;
- Diversifier et mieux articuler les apprentissages et les activités des enfants et assurer la complémentarité des temps ;
- Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents.

Les idées partagées et idées contradictoires issues de la session 3 y sont réparties et permettent ainsi d'organiser le travail autour de 15 sous-groupes thématiques.

Le Comité de gouvernance approuve la liste complémentaire des auditionnés proposée par le collectif d'animation. Il rappelle l'importance de garantir une diversité de points de vue parmi les personnes auditionnées. Plusieurs membres du Comité s'engagent à contacter différents acteurs pour répondre à cet objectif.

Présences et répartition des prises de parole en plénière

Le Comité de gouvernance acte de la répartition de ses membres pour les différentes sessions plénières de la session 4 de la Convention :

- Séance plénière d'ouverture - vendredi 26 septembre : Kenza OCCANSEY et Marie-Hélène MEYLING ;
- Séance plénière - matinée du dimanche 28 septembre : Marianne TRIVIDIC et un autre membre à déterminer ;

- Séance plénière de clôture - dimanche 28 septembre : Kenza OCCANSEY.

Une permanence sera assurée par certains membres du Comité de gouvernance le vendredi 26 septembre en fin de journée, afin de permettre aux membres de la Convention d'échanger librement.

Les référentes du Comité de gouvernance désignées pour la session 4 sont Martine VIGNAU et Christiane BARRET.

Modalités de restitution des ateliers territoriaux

Le Comité de gouvernance acte que la restitution des enseignements issus des ateliers territoriaux sera assurée par le collectif d'animation. Le Comité de gouvernance pourra toutefois présenter les modalités d'organisation et les objectifs de ces ateliers.

PREPARATION DE LA SESSION A DU PANEL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Le Comité de gouvernance valide sans réserve le déroulé détaillé de la première session du panel. Il acte également la nécessité de fixer une jauge maximale concernant le nombre d'adultes présents dans les salles de délibération.

Le Comité de gouvernance décide de reporter la définition des objectifs de la session B du panel, en attente des résultats de la session A et de la session 5 de la Convention citoyenne. Cette démarche vise à adapter la méthodologie aux besoins et attentes exprimés par les membres de la Convention.

CAHIERS D'ACTEURS

Le Comité de gouvernance valide sans réserve un cahier d'acteur supplémentaire, et autorise sa mise en ligne sur le site de la Convention citoyenne.

Cependant, il refuse un des autres cahiers d'acteurs transmis, le format proposé n'étant pas conforme au gabarit requis, notamment en raison d'un dépassement du nombre de pages autorisé. Dans un souci d'égalité de traitement, il informera l'organisation dépositaire que seule une mise en forme conforme au gabarit requis permettra la publication du cahier d'acteur.

Le Comité de gouvernance valide la publication d'une ressource documentaire supplémentaire sur la plateforme en ligne à disposition des membres de la Convention.